Si vous ne parvenez pas à lire cet email, Visualisez la version en ligne

Centre de Gestion 43
Fonction Publique Territoriale

Newsletter

Décembre 2023

A la Une...

Référent déontologue des élus : le CDG43 conventionne avec le CDG69

L'article L 1111-1-1 du CGCT permet aux élus locaux de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local. Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 met en œuvre ce nouveau droit. Il impose, depuis le 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, de désigner un référent déontologue par délibération. Comme pour le référent déontologue des agents, le CDG43 a conventionné avec le CDG69 pour le référent déontologue des élus. La désignation d'un référent déontologue pour les élus, identique au référent déontologue pour les agents, présente en effet l'intérêt de mutualiser la compétence, en assurant une unité du conseil déontologique apporté, et de simplifier le dispositif pour les collectivités bénéficiaires qui disposent d'un référent unique pour leurs agents et pour leurs élus. Pour en savoir plus.

Pour voir les modalités de saisine : Voir le site du CDG69 et voir le site du CDG43

Votre Actualité...

Statut de l'élu

Le Sénat lance une consultation relative au statut de l'élu

Dans un contexte de violences contre les élus locaux et de crise des vocations, le Sénat a débuté les travaux de 3 missions d'information « flash » sur le statut de l'élu local.

Il lance cette consultation avec 3 objectifs : faire un 1er bilan de l'application des recommandations de son rapport de 2018 sur le statut de l'élu local, recueillir les réactions sur les 8 recommandations de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat

sur le régime indemnitaire des élus locaux, identifier les attentes des élus sur les conditions de l'exercice du mandat local d'une part, et la réussite de l'après-mandat, sujet trop peu exploré, d'autre part. Vous pouvez participer à cette consultation en vous connectant à l'adresse suivante jusqu'au 22 décembre 2023 : https://participation.senat.fr

Ressources humaines

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Lors de la séance du 28 novembre 2023, les membres du Comité Social Territorial ont pris la décision suivante concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
Lorsque l'employeur territorial décide de fixer les montants maximums, le CST donne un accord de principe afin de permettre aux collectivités de prendre la délibération instaurant la prime dans les meilleurs délais. La délibération fera apparaitre la mention "Vu l'avis du CST du 28 novembre 2023". Une information devra toutefois être communiquée au CST. En revanche, lorsque l'employeur territorial décide de fixer des montants différents de ceux mentionnés dans le décret, la collectivité devra obligatoirement saisir le CST et attendre son avis avant de pouvoir délibérer. Voir le décret

Revalorisation des secrétaires de mairie : où en est-on ?

Les députés ont adopté à l'unanimité la proposition de loi sur la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. Point essentiel : le gouvernement a lui-même pris l'initiative d'interdire, à compter de 2028, le recrutement de secrétaires de mairie en catégorie C, et souhaite par ailleurs supprimer les quotas de promotion.
Voir le site Maire info

L'usage du titre-restaurant pour les courses alimentaires est prolongé

L'assouplissement des règles d'utilisation du titre-restaurant, qui permet d'acheter des produits alimentaires non directement consommables, est maintenu jusqu'au 31 décembre 2024.
Voir le site du gouvernement

Compte épargne-temps : les jours épargnés mieux indemnisés

L'arrêté du 24 novembre 2023 augmente, à compter du 1er janvier 2024, d'un peu plus de 10% les montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés sur le CET. Voir l'arrêté

Découvrez les 1ers résultats de la consultation sur les conditions de travail des agents publics

La consultation Fonction Publique +, lancée en juin 2023, a recueilli plus de 110 000 contributions d'agents publics sur la transformation managériale, l'aménagement du temps de travail, l'égalité professionnelle, ou encore le logement. Retour sur les 1ers enseignements de la consultation.

Voir le site du Ministère

Stages en entreprise des élèves de seconde : les collectivités pourront accueillir des stagiaires

Les textes réglementaires instaurant un stage d'observation en milieu professionnel de 15 jours pour tous les élèves de seconde ont été publiés le 30 novembre 2023. Ils précisent que ces stages pourront être effectués dans les collectivités territoriales.

Voir le site Maire info

Guide Le Maire, employeur territorial

L'AMF, le CNFPT et la FNCDG publient un guide intitulé : « Le maire, employeur territorial. Définir la stratégie et piloter la politique RH de sa collectivité ». Son but ? Accompagner les exécutifs locaux ainsi que leurs équipes dans leurs nouvelles fonctions et présenter les évolutions réglementaires relatives à leur rôle d'employeur territorial.

Violences conjugales et intrafamiliales : la DGAFP publie un guide

La DGAFP vient de publier un guide pratique relatif à la prise en charge, par les employeurs publics, des violences conjugales et intrafamiliales. Cet outil propose aux employeurs publics mais aussi à tous les agents et syndicalistes, un mode opératoire pour la prise en compte des violences d'origine extra-professionnelles détectées sur le lieu de travail.

Fonctionnement des collectivités

Lancement de la mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales

En 1ère ligne face aux aléas climatiques et aux risques sociaux, les collectivités territoriales peuvent rencontrer des difficultés grandissantes dans la gestion de leurs biens.

Cette situation a des conséquences directes sur leur capacité à trouver une assurance en fonction des risques auxquelles elles

Calendrier fiscal du maire

Parmi les divers dépliants réalisés par la DGFIP, on y retrouve notamment le calendrier fiscal du maire et du président d'EPCI.

font face. Pour proposer des solutions plus pérennes et de long terme, une mission sur l'assurabilité des collectivités étudiera l'ensemble des facettes de la problématique et rendra des conclusions adaptées. Voir le site du Ministère

Adressage

Les communes ont l'obligation de nommer toutes les voies et de numéroter toutes les constructions. Ces données devront être transmises à la base adresse nationale (BAN), le 1er janvier 2024, pour les communes de plus de 2000 habitants, au plus tard le 1er juin 2024 pour les autres. Voir le site et le décret

Un guide sur la réforme du ZAN

Trois décrets sur le Zéro artificialisation nette (ZAN) ont été publiés au JO du 28 novembre. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires publie un guide synthétique sur ce thème. Pour assurer la bonne appropriation du ZAN, ce guide présente, en 16 pages, les points essentiels de la réforme.

Commande publique

Nouveaux seuils de procédure à compter du 1er janvier 2024

Les seuils proposés sont en légère hausse (entre 2 et 3 %) par rapport à 2022-2023 :
voir le site du Ministère

	2022-2023	2024-2025
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES POUVOIRS ADJUDICATEURS CENTRAUX	140 000 euros	143 000 euros
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS	215 000 euros	221 000 euros
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES ENTITÉS ADJUDICATRICES ET MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ	431 000 euros	443 000 euros
MARCHÉS DE TRAVAUX ET LES CONTRATS DE CONCESSIONS	5 382 000 euros	5 538 000 euros

La DAJ actualise son guide « Le prix dans les marchés publics »

Dix ans après la 1ère édition, la DAJ publie une version actualisée de ce guide de bonnes pratiques. Outre l'intégration de l'évolution du droit de la commande publique, il prend en compte les changements de pratiques des acheteurs et des opérateurs économiques ainsi que les situations exceptionnelles en matière de révision des prix. L'objectif de ces travaux est de mettre à leur disposition un nouvel outil de référence et d'en faire un document pratique et dynamique, illustré par la jurisprudence et assorti de cas concrets permettant de comprendre les principes mis en œuvre, notamment via des focus sectoriels.

Réforme des données essentielles au 1er janvier 2024

Une nouvelle fiche technique relative à la publication des données essentielles a été publiée par la DAJ. Les règles énoncées s'appliqueront aux marchés publics notifiés à compter du 1er janvier 2024 et aux contrats de concession conclus à compter de cette même date.

Loi AGEC

La « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020, dite loi AGEC, entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. L'article 58 de cette loi a introduit l'obligation nouvelle pour les collectivités territoriales et leurs groupements (les établissements publics, EPA ou EPIC, sont exclus du périmètre) d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits. Cette obligation s'apprécie au regard du volume annuel total des dépenses de fournitures HT et doit faire l'objet d'une déclaration annuelle avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné auprès de l'Observatoire économique de la commande publique (OECP). Voir la notice explicative

Modification des formulaires DC2 et DC4

L'actualisation du DC2 intègre le nouveau mécanisme de réservation aux entreprises implantées en milieu pénitentiaire et employant des personnes détenues. Le DC4, quant à lui, intègre une nouvelle rubrique I relative à la durée du contrat de sous-traitance (nombre de mois).

Voir le site de la DAJ

Santé au travail

Poursuite des parcours de formation "entretien des locaux" en 2024

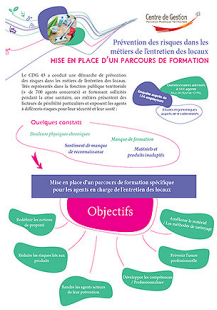

Les métiers de l'entretien des locaux sont très représentés dans la FPT. Ils présentent des facteurs de pénibilité particuliers, exposent les agents à différents risques pour leur sécurité et leur santé et n'échappent pas à l'usure professionnelle. En partenariat avec la MNT et le CNFPT, un parcours de formation spécifique pour les agents concernés par l'entretien des locaux dans les collectivités a été conduit sur l'année 2023. Ce parcours se poursuit en 2024 et 4 nouvelles sessions sont d'ores et déjà ouvertes aux inscriptions.
La présentation de ce parcours de formation et les modalités d'inscription sont consultables ici.

Guide de la santé et du bien-être au travail

La santé au travail est plus que jamais une priorité. L'ambition de ce guide, conçu et rédigé par les experts du CIG de la Grande Couronne et publié par la Gazette des Communes, vise précisément à accompagner les employeurs territoriaux dans la maîtrise de ces enjeux. Ce guide est conçu

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

Par son activité professionnelle, tout agent est exposé à différents risques professionnels. Malgré les mesures de prévention pouvant être mises en place, cette exposition peut engendrer à plus ou moins long terme des pathologies spécifiques que l'on désigne Maladie Professionnelle. Voir la fiche

pour vous aider dans la gestion de l'indisponibilité physique des fonctionnaires territoriaux affiliés au régime spécial.

Colloque sur les risques professionnels 2023

Le service Santé au travail a organisé un colloque sur les risques professionnels à l'attention des assistants de prévention. La thématique de l'usure professionnelle, au regard du vieillissement des agents des collectivités et de la pénibilité de certains métiers a aussi été abordée. Ensuite, des ateliers ont été animés, avec l'objectif d'échanger sur les besoins des assistants de prévention pour remplir leurs missions et dynamiser la prévention des risques dans les collectivités. Ces échanges permettront au service Santé au travail de mieux adapter ses actions de conseil en prévention aux besoins et attentes des assistants de prévention et de leurs collectivités. Au total, une soixantaine de personnes a participé aux 2 réunions organisées à Saint-Germain-Laprade et Paulhaguet.

Cybersécurité

Lancement d'une "mallette cyber" pour l'inclusion numérique

L'Agence nationale de la cohésion des territoires et Cybermalveillance.gouv.fr mettent à disposition une "mallette cyber". Il s'agit d'un outil pédagogique clé en main et gratuit, accessible sur Cybermalveillance.gouv.fr et sur le site de l'ANCT. Son objectif est de permettre à la fois de s'acculturer à la cybersécurité mais surtout de transmettre aux publics des acteurs de la médiation numérique des conseils pratiques. Voir le site

L'Anssi décrypte les cyberattaques subies par les collectivités territoriales

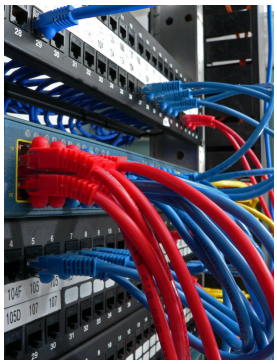

187 incidents subis par des collectivités territoriales, soit 10 par mois en moyenne, ont été déclarés à l'Anssi entre janvier 2022 et juin 2023. Si les rançongiciels constituent la menace la plus sérieuse aujourd'hui, l'agence s'inquiète des risques de sabotage d'infrastructures dans la perspective des Jeux olympiques. Voir la page Banque des territoires

Aller sur le site du CDG43...

Une question ?

Les services vous répondent...

Etat récapitulatif des indemnités : quelles obligations ?

Les communes et les EPCI à fiscalité propre doivent établir chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus, avant l'examen du budget de la commune. La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandat/fonction, sous la forme d'un tableau.
La loi impose de communiquer cet état récapitulatif « chaque année aux conseillers » et ne prescrit pas de forme particulière, laissant ouverte la possibilité de remettre les documents sur table comme de les communiquer par courrier, ou toute autre forme de communication. Néanmoins, il semble juridiquement plus sûr de prévoir une présentation de cet état en séance, avec mention de ce document au procès-verbal. Cet état récapitulatif a donc une valeur purement informative : il ne constitue pas un élément du budget. Voir le guide de la DGCL

Au JO...

Voir le détail...

Repéré sur le net...

Voir le détail...

La vie du CDG43...

Service Assistance Progiciels - Réunions présentation CFU

- le mardi 16 janvier matin, au Monteil
- le mardi 16 janvier après-midi, à Yssingeaux
- le jeudi 18 janvier après-midi, à Langeac

Pensez à vous inscrire sur le site du CDG43

Agenda

Conseil médical
Lundi 8 janvier 2024

Comité social territorial
Mardi 23 janvier 2024

Accédez aux offres d'emploi, concours et examens

Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

emploi-territorial.fr

Vous recevez cette newsletter d'information de la part du CDG43 dans le cadre de nos relations institutionnelles et professionnelles. Vous pouvez exercer vos droits de consultation, de rectification et de suppression de vos données, ainsi que vos droits d'opposition et de limitation du traitement auprès de notre délégué à la protection des données à dpd@cdg43.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Pour ne plus recevoir cette newsletter, vous pouvez vous désabonner
en utilisant ce lien.